ASSEMBLÉE NATIONALE

29 avril 2010

ENGAGEMENT NATIONAL POUR L'ENVIRONNEMENT - (n° 2449)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 446

présenté par M. Charasse, Mme Berthelot, M. Giacobbi, Mme Girardin, M. Giraud, M. Likuvalu, Mme Jeanny Marc, Mme Orliac, Mme Pinel et Mme Robin-Rodrigo

ARTICLE PREMIER

- I. Compléter l'alinéa 9 par les mots :
- « qui ne peuvent être ceux qui ont contribué, directement ou indirectement, au projet. »
- II. En conséquence, procéder à la même insertion à l'alinéa 13.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Une personne ayant participé à un projet de construction risque de ne pas être impartial au moment d'établir l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique. Il est nécessaire que cette attestation soit établie par une personne extérieure au projet.